



PERSONNALITÉ ENVIROLYS

L'Honorable Jean Charest

Associé, McCarthy Tétrault

EN TANT QUE MINISTRE FÉDÉRAL

En 1991, le premier ministre lui confie le portefeuille de l'Environnement. Il siège notamment au Comité des priorités et de la planification du cabinet, ainsi qu'au Comité sur l'unité canadienne et sur les négociations constitutionnelles. Comme ministre de l'Environnement, il met en œuvre le Plan Vert, un plan national de développement durable de plusieurs milliards de dollars.

En 1992, il dirige la délégation canadienne à la *Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement* (CNUED) à Rio de Janeiro (Sommet de la Terre). Le Canada y joue un rôle clé comme premier pays parmi ceux du G7 à annoncer son intention de signer la Déclaration de Rio, la convention-cadre sur les changements climatiques et celle sur la biodiversité.

EN TANT QUE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, 2003 À 2012

En matière d'environnement et de changements climatiques, le gouvernement Charest est un leader mondial.

Il signe notamment en décembre 2005 l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent avec l'Ontario et 8 états américains de l'Est. Cette entente sera précurseur à l'adoption de Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 11 juin 2009, cette loi confirme le statut juridique des ressources en eau comme faisant partie du patrimoine de la collectivité, précise les responsabilités qui incombent à l'État à titre de gardien de la ressource au nom des citoyens et définit les droits et les devoirs de la collectivité.

En 2005, le gouvernement de Jean Charest modifie la Charte québécoise des droits et libertés afin d'inclure à l'article 46.1 que « toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité ».

Toujours en 2005, avec l'appui du *Climate Group*, Jean Charest devient cofondateur du « Sommet des leaders », un groupe composé de dirigeants d'États fédérés, de gouvernements sub-nationaux et régionaux, lesquels se sont réunis et ont participé aux forums internationaux sur les changements climatiques.

Suite, notamment à l'Avis sur le développement durable et l'administration publique québécoise (mars 1992), aux Objectifs du Millénaire des Nations Unies (septembre 2000) et au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002), le gouvernement de Jean Charest fera adopter à l'unanimité à l'Assemblée nationale la *Loi sur le développement durable* en 2006, positionnant ainsi le Québec parmi les rares entités politiques dans le monde, à s'être donné une législation portant spécifiquement sur le développement durable (moins de 15) laquelle s'inspire des principes de la *Déclaration de Rio*, adoptée par les états lors de la *Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement* (CNUED) en juin 1992.

Le plan d'action 2006-2012 que M. Charest met en place pour lutter contre les changements climatiques inclut des mesures innovatrices en matière d'énergie, de transport en commun ainsi que la première redevance sur le carbone en Amérique du Nord. Ainsi son gouvernement adhère au *Western Climate Initiative* en avril 2008, et en juin 2009 fait adopter l'innovante et importante *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques*, qui concrétise le leadership de son gouvernement au Canada

en matière de changement climatique. Cette Loi permettra à son gouvernement d'adopter le Décret 1187-2009 en novembre 2009 afin d'établir la première cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec à l'horizon de 2020 à 20 % sous le niveau de 1990 et d'adopter le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre en décembre 2011.

Dans le cadre du Jour de la Terre, le gouvernement de M. Charest proclame le 22 avril comme Journée de l'environnement dans l'administration publique. Cette journée se tiendra pour la première fois le 22 avril 2009.

Le 1^{er} juin 2010, le Québec adhère au Network of Regional Government for Sustainable Development (nrg4SD), constitué d'États fédérés et de gouvernements régionaux des cinq continents favorables au développement durable. Le Québec est le premier État fédéré de l'Amérique du Nord à rejoindre ce réseau.

En 2012, le Québec est l'une des juridictions à avoir atteint et même dépassé les objectifs fixés dans le protocole de Kyoto. En effet, Kyoto prévoyait une réduction des émissions de CO₂ de 6% sous le niveau de 1990, le Québec a, pour sa part, réussi à réduire de 6.8% ses émissions.

Durant son mandat, M. Charest initie les négociations entourant la mise en place d'un marché carbone en Amérique du Nord.

Le legs de Jean Charest en matière de développement durable inclut également un projet majeur pour le développement économique, social et environnemental du Québec: le Plan Nord. Signé le 9 mai 2011, le Plan Nord couvre une superficie de 1,2 million km² (deux fois la superficie de la France) et s'étend à l'ensemble du territoire du Québec situé au nord du 49^e parallèle. Il inclut un volet de préservation de l'environnement, en consacrant 50 % du territoire à des fins autres que le développement économique. Cet engagement est décrit par le *New York Times* comme étant « l'une des plus grandes initiatives de conservation de l'histoire ».

En 2012, M. Charest est conférencier au Forum économique mondial de Davos durant lequel il aborde des sujets variés comme l'environnement, les changements climatiques, le commerce international et la mobilité de la main-d'œuvre.

Le gouvernement de M. Charest dévoile le 3 juin 2012 le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2020), ainsi que la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques qui l'accompagne.

Monsieur Jean Charest est donc un modèle, un exemple pour tous les chefs d'états et de gouvernements en matière d'environnement et le développement durable. Il est le premier ministre qui restera dans l'histoire du Québec comme étant celui ayant fait avancer l'environnement à un niveau d'importance jamais égalé à ce jour au sein d'un gouvernement et d'une société.

Distinction en matière d'environnement :

- *South Australian International Climate Change Leadership Award*, décembre 2010 (Australie)
- Canadian Wildlife Federation- Past presidents' Canadian Legislator award for Outstanding Conservation Achievement (June 1993)